

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 26\_127

**OBJET : DÉSIGNATION DES  
REPRÉSENTANTS AU SEIN DE  
L'AGENCE FRANCE LOCALE**

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise  
2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Laurette BOTTA.

**Date de la convocation :** Mercredi 22 avril 2026

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 31<br/>Présents : 30<br/>Pouvoirs : 1<br/>Votants : 31</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 31<br/>Abstention : 0<br/>Contre : 0</p> | <p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Michel VALETTE (Corbel) ; Raphaël MAISONNIER, Laurence JACQUET ; Vincent COMBET (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Florence LAURENDON (La Bauche) ; Angélique VIAL, Pierre FAYARD (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Catherine BODEREAU, Ylan MONTAGNAT-TATAVIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Sébastien MASSIT (Saint-Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Michel BENEZETH (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bruno BIGILLON, Marie-Aude GONON, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Isabelle MORELLI-MAILLET, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genbroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Marion FAYARD (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Arnold CAUTERMAN à Marion FAYARD ;</p> |
|---|---|

**RAPPELANT** que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est représentée au sein d'organismes extérieurs. Suite au renouvellement des conseillers communautaires, il convient de procéder à la désignation des représentants de la collectivité au sein de ces organismes.

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse dispose d'un siège de titulaire à l'Agence France Locale ;

**CONSIDÉRANT** la candidature de Laurette BOTTA au poste de titulaire

**CONSIDÉRANT** le vote à l'unanimité du Conseil communautaire de ne pas procéder au scrutin à bulletin secret ;

Après entendu l'exposé de la Présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré à main levée, à l'UNANIMITÉ**

– **DÉSIGNE** comme représentants à l'Agence France Locale :

|                  |
|------------------|
| <b>TITULAIRE</b> |
| Laurette BOTTA   |

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 30 avril 2026,

|   |   |
|---|---|
| La Secrétaire de séance,<br>Florence LAURENDON.                                     | La Présidente,<br>Laurette BOTTA.   |
|  |  |

